
4^{ÈME} DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA POLITIQUE FISCALE : UNE COLLABORATION ENTRE LE FORUM SUR L'ADMINISTRATION FISCALE AFRICAINE ET LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

DROITS D'IMPOSITION DE L'AFRIQUE DANS LE NOUVEL ORDRE MONDIAL & EFFETS DE LA COVID-19 : LE RÔLE DES RESPONSABLES DE LA POLITIQUE FISCALE ET DES ADMINISTRATEURS FISCAUX

DÉCLARATION FINALE 27 AOÛT 2020

1. Le 4^{ème} Dialogue de haut niveau de l'ATAF sur la politique fiscale a réuni plus de 529 fonctionnaires des Ministères des Finances et des administrations fiscales africaines de 48 États membres de l'Union africaine (UA), des Membres du Parlement, des Communautés Économiques Régionales (CER), de la société civile, de la Banque Africaine de Développement (BAD), des banques centrales africaines, des bourses africaines, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Commission économique des nations unies pour l'Afrique (CEA), du Fonds monétaire international (FMI), des partenaires au développement, y compris le DfID et le SECO, d'autres partenaires clés, des experts en politique fiscale individuels et des acteurs du secteur privé. Le Dialogue de haut niveau sur la politique fiscale a eu lieu virtuellement à travers la plate-forme de conférence Zoom les 26 et 27 août 2020 sous le thème « **Droits d'imposition de l'Afrique dans le nouvel ordre mondial et effets de la COVID-19 : Le rôle des responsables de la politique fiscale et des administrateurs fiscaux** ». L'événement a été organisé conjointement par le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) et la Commission de l'Union africaine (CUA), et avec le soutien de la Banque africaine de développement (BAD).
2. Les trois orateurs de la séance d'ouverture, M. Logan Wort (Secrétaire exécutif de l'ATAF), M. Muhammad Nami (Président du conseil exécutif de l'ATAF) et S.E. Victor Harison (Commissaire aux affaires économiques, Commission de l'Union africaine), ont mis en relief les enjeux critiques suivants :
 - Alors que les pays essaient de se remettre sur pied en raison des incertitudes introduites par la COVID-19, ils doivent se rappeler que derrière l'incertitude, se trouve l'opportunité. L'opportunité, de réorienter nos efforts vers la mobilisation des recettes intérieures, l'opportunité de concevoir et d'introduire de nouvelles économies qui sont conscientes du genre et vivantes pour l'inclusivité, une plate-forme continentale pour les décideurs et les administrateurs de collaborer, la poursuite de droits d'imposition plus substantiels, ainsi que l'opportunité de

mobiliser les institutions pertinentes d'une manière qui facilite une voix africaine coordonnée et formidable sur la scène fiscale internationale.

- La pandémie de COVID-19 a mis à mal toutes les économies et a entraîné d'importants défis opérationnels et politiques pour les administrations fiscales africaines et des projections de croissance négatives à grande échelle. Les pays africains ont mis en place des mesures pour assurer la continuité et la survie des entreprises, mesures qui viendront s'ajouter aux recettes fiscales déjà réduites dans les pays africains.
- La pandémie a forcé de nombreuses personnes à travailler et à rester à domicile, ce qui a augmenté les activités en ligne, y compris la vidéoconférence, le marketing en ligne, les ventes et l'achat électroniques de biens et services, et la diffusion en continu des médias électroniques. Une augmentation des activités numériques est une indication que les droits d'imposition constitueront un élément vital de l'environnement post-pandémique pour la mobilisation des recettes intérieures ; d'où la nécessité pour les dirigeants politiques africains de peser pour un résultat positif du débat mondial sur ces droits.
- L'orientation des politiques est un excellent outil que les pays africains peuvent utiliser pour assurer une utilisation efficace de nos ressources actuelles, mais également utile pour la collecte des impôts et la suppression des échappatoires. Le partenariat de l'ATAF avec l'Union africaine n'aurait pas pu arriver à un meilleur moment compte tenu de la tâche qui nous attend. Une position fiscale africaine nécessite le soutien politique de l'Union africaine pour garantir des droits d'imposition équitables aux pays africains.

3. Lors de ses remarques et en promouvant les efforts de la politique et de l'administration fiscales réclamant plus de droits d'imposition en Afrique, le vice-ministre des Finances de la République d'Afrique du Sud, Hon. David M. Masondo, a appelé à la création d'un organe central chargé de diriger l'élaboration des politiques fiscales en Afrique, ainsi que d'une plate-forme continentale sur la politique fiscale. Il s'est également engagé à apporter un soutien politique aux efforts de l'Afrique en matière de fiscalité sur la scène mondiale et à établir un dialogue avec les ministres des Finances homologues en Afrique et dans d'autres régions.

4. La réunion a pris acte des complexités concernant le débat mondial sur les défis fiscaux découlant de l'économie numérique, y compris l'incertitude sur les délais vers l'achèvement des négociations. À ce titre,

l'importance pour les pays africains de parler d'une seule voix pour une approche cohérente de la solution mondiale a été soulignée. La réunion a indiqué que la pandémie de COVID-19 avait révélé les faiblesses de l'assiette fiscale de nombreux pays africains, exerçant une pression excessive sur les recettes fiscales. Toutefois, la réunion a souligné que la COVID-19 offre aux pays africains l'opportunité d'obtenir davantage de droits d'imposition et de rechercher une solution africaine globale qui permettra aux pays d'élargir leur base d'imposition. La réunion a souligné la nécessité urgente de convenir d'une position africaine harmonisée sur l'approche en matière d'imposition des multinationales numériques opérant sur le continent et d'assurer un engagement continu avec le processus mondial d'imposition de l'économie numérique.

5. Les participants sont convenus que l'Union africaine (UA) devrait jouer un rôle crucial en apportant l'appui politique et la direction nécessaires aux discussions en cours sur des solutions consensuelles. Comme point de départ, l'UA devrait organiser un dialogue fiscal continental sur la fiscalité impliquant principalement les ministres des Finances de l'UA, avec le soutien technique de l'ATAF, afin de faire en sorte que les positions africaines critiques sur les solutions proposées soient identifiées. Par la suite, l'UA devrait fournir un soutien politique sur les positions prises en entreprenant les actions suivantes, entre autres : faire des déclarations politiques sur les questions critiques sur les propositions ; engager d'autres organes politiques mondiaux tels que les Nations unies, les blocs économiques tels que l'UE pour les négociations politiques des nouveaux droits d'imposition et les mesures pour corriger le déséquilibre actuel dans la répartition des droits d'imposition entre les États d'origine et de résidence.
6. La réunion a noté avec satisfaction le rôle que la Commission de l'Union africaine continue de jouer en matière de questions économiques sur le continent en général et de questions fiscales en particulier. Les participants sont également convenus que la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'ATAF et d'autres partenaires, devrait jouer un rôle critique dans la coordination des discussions sur la politique fiscale sur le continent, par la création d'un forum continental régulier sur la fiscalité. Cela conduirait à l'harmonisation des politiques fiscales et répondrait à des défis tels que l'imposition des transactions transfrontalières des entreprises multinationales, l'octroi d'incitations fiscales inutiles, l'amélioration des politiques fiscales pour les industries critiques telles que les industries extractives et le développement d'une approche unifiée en matière d'imposition des transactions numériques.

7. Les participants ont été informés de la proposition du gouvernement des États-Unis de mettre en œuvre le Pilier 1 sur un régime de protection, où les entreprises multinationales (EMN) choisiraient d'appliquer ou non les nouvelles règles. Les participants ont noté et convenu que cette approche rendrait les règles équivalentes à un impôt volontaire et ne résoudrait pas les défis actuels des pays qui ne sont pas en mesure d'imposer les bénéfices des entreprises hautement numérisées qui ont connu une augmentation exponentielle de leurs activités en raison de la crise de COVID-19.
8. La réunion a reconnu que bien que les pays africains soient confrontés à des difficultés dans la mise en œuvre de mesures unilatérales d'imposition de l'économie numérique, y compris la taxe sur les services numériques, les participants ont exhorté les pays à continuer de contribuer au débat mondial pour trouver une solution consensuelle. À cet égard, les participants sont convenus qu'il était absolument nécessaire que les pays africains investissent dans des technologies appropriées pour suivre et tracer les transactions numériques. L'exploitation des données existantes, en particulier celles détenues par les entreprises de télécommunications et d'autres fournisseurs de services Internet, ainsi que l'exploitation des technologies émergentes telles que les technologies blockchain pourraient aider les gouvernements à automatiser les transactions dans l'économie, améliorant ainsi la capacité de suivre et de retracer les transactions numériques. Il a été noté que l'approche suggérée sur l'imposition des services numériques (ISN), en cours d'élaboration par l'ATAF à la demande de ses membres, soutiendra les membres qui optent pour cette mesure alors que les travaux se poursuivent sur la solution globale.
9. Les participants ont noté l'état actuel de l'élaboration d'une solution fondée sur le consensus où les rapports du plan directeur, pour les Piliers 1 et 2, ont été publiés pour examen et commentaires par les Membres du Cadre inclusif et par la suite, pour discussion en octobre 2020. Les participants ont noté les avantages de la solution consensuelle pour les pays africains, tels que la répartition éventuelle de nouveaux droits d'imposition et de nouvelles mesures simplifiées pour appliquer les règles internationales actuelles. Toutefois, les participants se sont déclarés préoccupés par le fait que le conflit géopolitique actuel entre certains pays développés avait des répercussions négatives sur l'élaboration de la solution mondiale, retardant ainsi le recouvrement des impôts accumulés.
10. Les participants ont pris note de la baisse prévue des revenus dans les pays africains, résultant de l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur les différents secteurs de l'économie. La pandémie s'est produite

dans le contexte d'économies africaines déjà fragiles, avec des conditions macro-budgétaires faibles, des niveaux élevés d'endettement extérieur et des déficits budgétaires croissants. Il a été souligné que la riposte d'urgence à la pandémie était limitée par l'augmentation du coût des emprunts et la chute des prix et de la demande des produits de base, entraînant des pertes de recettes pouvant atteindre 80% pour certains pays africains tributaires des produits de base.

11. Les participants ont salué les efforts déployés par les administrateurs fiscaux pour assurer la continuité des activités pendant la pandémie, dans l'intention de perturber le moins possible leurs activités. Les participants ont en outre salué les efforts déployés par les gouvernements pour minimiser l'impact de la perte de recettes sur les entreprises et les particuliers par l'adoption de plans de relance. À l'avenir, la réunion a noté la nécessité pour les juridictions africaines de prendre ou de renforcer les mesures ci-dessous pour maintenir un environnement propice à la reprise et à la croissance économiques. La numérisation de l'économie africaine a été mentionnée comme un élément clé pour accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources, tout en élargissant l'assiette fiscale du continent. Cela devrait impliquer le développement d'une approche holistique pour l'imposition de l'économie numérique, la formation et le renforcement des capacités des administrateurs et des agents fiscaux, et l'allocation d'un fonds spécial dont les autorités fiscales pourraient tirer parti pour améliorer leurs opérations. Il doit également y avoir une plate-forme unique pour toutes les transactions fiscales, afin de faciliter la taxation par des moyens électroniques.
12. La réunion a noté que plus que jamais dans une ère de distanciation sociale en raison de la pandémie de COVID-19 et au-delà, les pays africains devraient adopter des technologies numériques et automatiser les processus d'administration fiscale pour améliorer la conformité et la collecte des recettes. Pour gérer les coûts, les défis qui entraînent des inefficacités dans les systèmes existants doivent être identifiés et résolus par des mises à jour ou des mises à niveau plutôt que par l'acquisition de nouveaux systèmes. La numérisation et l'automatisation devraient inclure l'introduction de l'inscription, du dépôt et du paiement en ligne. Il a été noté que l'utilisation des canaux numériques et l'automatisation des processus réduisent les coûts de conformité et d'administration, facilitent la conformité et améliorent la transparence qui sont tous essentiels à la croissance de l'observation fiscale volontaire.

13. Les participants ont convenu qu'il est essentiel d'assurer la certitude fiscale dans le régime fiscal en période d'incertitude socio-économique, d'autant plus que la pandémie a peut-être modifié les modes ou les formes de transactions. Tous les organismes compétents du pays devraient aborder les questions de politique de manière cohérente et veiller à ce que les contribuables et les agents des recettes soient systématiquement impliqués et sensibilisés aux diverses mesures politiques ou administratives mises en œuvre ou retirées.
14. La réunion est convenue que l'amélioration de l'efficacité de la politique et de l'administration fiscales est essentielle à l'acte équilibré consistant à fournir efficacement des services aux contribuables tout en mobilisant les recettes indispensables pour la fourniture d'infrastructures socio-économiques. Les participants à la réunion sont également convenus que des efforts concertés et coordonnés devraient être déployés pour intégrer systématiquement les acteurs du secteur informel dans le filet fiscal par le biais de programmes d'inclusion financière, de programmes d'éducation civique, y compris l'éducation fiscale, l'éducation aux affaires, l'accent étant mis sur la tenue de registres de base et les processus d'octroi de licences commerciales qui n'imposent pas de charge excessive aux opérateurs du secteur informel. L'amélioration de l'efficacité comprend également la réduction au minimum des possibilités de fraude ou d'évasion fiscales par la mise en œuvre d'un cadre efficace d'évaluation des risques de conformité, des réformes législatives pour bloquer les failles qui permettent l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS) et la mise en œuvre effective de tous les cadres d'échange de renseignements (EdR) disponibles.
15. La réunion est convenue que pour atteindre l'efficacité, les administrations fiscales devraient donner la priorité aux contribuables qui sont en mesure de payer, en imposant des impôts sur la fortune, cibler les incitations pour aider les contribuables défavorisés, ne pas compliquer les processus en utilisant les outils disponibles qui fonctionnent et suivre l'argent afin d'assurer la conformité des contribuables. En outre, les participants ont souligné la nécessité de consacrer davantage de ressources aux innovations, aux processus, aux politiques et aux réformes législatives qui permettent aux administrations fiscales de lutter contre la corruption, de relever les défis du secteur informel et de résister aux futures pandémies ou situations d'urgence.

16. Les participants sont convenus qu'à court terme, les pays africains devraient avoir des politiques économiques axées sur l'atténuation de la perte de moyens de subsistance, mais qu'il faudrait envisager des politiques de finances publiques qui améliorent la confiance des investisseurs et la croissance inclusive. Conformément à ce qui précède, il a été convenu que les gouvernements doivent utiliser les ressources et intégrer efficacement la culture de la responsabilisation.
17. Les participants sont convenus que les pays devraient continuer d'anticiper et de mettre en œuvre des mesures appropriées à chaque étape de la pandémie. Les mesures qui ont eu un impact ont été celles axées sur l'amélioration des flux de trésorerie des entreprises et sur l'amélioration de la conformité. Bien que des mesures aient déjà été prises pour assurer la survie des entreprises au plus fort de la pandémie, les administrations doivent surveiller et anticiper les mesures requises pour l'étape du rétablissement et les périodes subséquentes au fur et à mesure qu'elles se développent. Alors que les économies rouvrent, il est essentiel d'avoir des décisions stratégiques fondées sur les données qui maintiennent l'équilibre entre les mesures sanitaires visant à sauver des vies et la nécessité économique de maintenir les moyens de subsistance du public.
18. Les participants ont souligné le rôle crucial que l'UA devrait jouer dans l'établissement de la politique fiscale sur le continent, car les pays auront besoin de davantage de droits fiscaux dans l'ère post-COVID-19. Il convient de noter la nécessité pour l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) de coordonner l'harmonisation de la politique fiscale qui devrait être alignée sur les politiques fiscales nationales. Les participants ont également appelé à la mise en place d'un département fiscal au sein de la CUA pour coordonner la politique fiscale en Afrique. La réunion a souligné la nécessité d'une solution continentale plutôt que de mettre en œuvre des solutions unilatérales. À ce titre, le rôle législatif du Parlement panafricain (PAP) a été jugé crucial pour faire progresser la coopération continentale en matière de politique et d'administration fiscales. La réunion a également appelé au renforcement des partenariats en Afrique, en mettant l'accent sur les normes, les statistiques et l'élaboration d'instruments multilatéraux.
19. Le rôle de l'ATAF dans le renforcement des capacités au sein des administrations africaines sur le continent a été salué et encouragé par tous les participants. En outre, le nouveau partenariat entre l'ATAF et la CUA dans le renforcement des capacités des pays africains a été souligné, les participants appelant

au renforcement délibéré et cohérent des capacités pour le partage d'informations ; et d'autres mesures pour endiguer les flux financiers illicites, et la poursuite de plus de droits d'imposition. La réunion a également souligné le rôle des ministres des Finances dans l'établissement de l'orientation stratégique en matière fiscale et a noté le besoin urgent pour les ministres de convoquer et de discuter de l'imposition de l'économie numérique.

20. La réunion a souligné qu'il importait que les administrations fiscales et les ministères des Finances mettent en place l'infrastructure nécessaire pour aider à produire des données qualitatives et scientifiques qui devraient servir de base à la formulation des politiques fiscales. Il a en outre été recommandé que la structure de l'économie soit un facteur directeur. Les politiques d'imposition de l'économie fondée sur les ressources naturelles devraient être différentes de celles fondées sur l'industrie manufacturière ou le tourisme.
21. Les délégués ont reconnu le fait que les droits d'imposition sont un défi et un dénominateur commun auquel la plupart des administrations fiscales africaines sont confrontées. Pour ce faire, les pays africains ont été invités à conjuguer leurs efforts et à œuvrer ensemble à la défense de leurs droits. Les pays africains sont perdants s'ils ne parviennent pas à rester fermes et à exprimer leurs positions avec d'autres parties prenantes. Les délégués ont instruit l'ATAF de jouer un rôle de premier plan dans la coordination des administrations fiscales africaines dans les négociations avec d'autres parties prenantes.
22. Les participants ont fait observer que pour obtenir de meilleurs droits d'imposition et de meilleures politiques, il fallait des compétences en fiscalité, en négociation et dans d'autres domaines pertinents. L'économie numérique en est un bon exemple et est un phénomène émergent. L'imposition de l'économie numérique peut donc poser des défis ; c'est pourquoi les pays africains ont été instamment priés de renforcer leurs capacités internes pour atténuer ces défis en constante évolution dans le monde de la fiscalité. L'ATAF, qui renforce déjà les capacités de nombreuses administrations fiscales africaines, a été invité à poursuivre cette noble cause.
23. La réunion s'est félicitée des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), citant son impact positif attendu sur les économies africaines résultant de l'augmentation du commerce entre les nations. Bien que l'avènement de la pandémie de COVID-19 ait

perturbé la mise en œuvre de la ZLECA, des discussions de haut niveau sur la nouvelle date et les travaux pour la mise en œuvre réussie sont en cours. Toutefois, la réunion a noté qu'il y aurait une baisse initiale des recettes fiscales pour certains pays à court terme de la mise en œuvre de la ZLECA, qui sera dépassée par les gains futurs globaux. Les participants ont appelé à la conclusion rapide des négociations sur les questions réglementaires en suspens et se sont félicités de la mise en service officielle du Secrétariat de la ZLECA plus tôt ce mois-ci.

24. La réunion a reçu un contexte statistique sur l'impact prévu de l'accord sur les douanes et les recettes. Il a été souligné que l'accord ne prévoyait pas seulement des pertes de recettes douanières, mais présentait également des possibilités de mobilisation des recettes intérieures du côté fiscal (impôt sur le revenu et TVA) en tant qu'activités intérieures à mesure que la production augmente. C'est parce que l'accord devrait contribuer positivement au produit intérieur brut (PIB) des pays africains. Les participants étaient plus généralement préoccupés par la question de savoir si les administrations fiscales sont prêtes à faire progresser ces gains.
25. Alors que les négociations de mise en œuvre de la Phase 2 étaient encore en attente, la réunion a souligné que pour réaliser les gains potentiels de la ZLECA, les défis précédant l'accord devaient encore être abordés. Ces défis sont notamment (i) le suivi et la prévention de la fuite des capitaux (ii) l'évasion fiscale (iii) la faible pénétration du secteur bancaire formel et (iv) la résolution des contraintes de capacité humaine existantes dans la mise en œuvre de la politique fiscale.
26. Le groupe a estimé qu'il était essentiel de renforcer les petites et moyennes entreprises pour que la phase de mise en œuvre de l'accord permette de réaliser des gains de recettes intérieures. Ce soutien pourrait inclure un financement ou des incitatifs pour les petites entreprises. L'élargissement de l'assiette fiscale à l'exploitation minière, à l'agriculture et aux services numériques, par le biais de la numérisation, a été identifié comme un aspect urgent à prendre en compte par les pays. Les panélistes ont noté que l'élargissement de l'assiette fiscale reposait sur un double facteur, à savoir l'accent mis sur la collaboration intergouvernementale et intragouvernementale entre les douanes, les recettes et d'autres branches du gouvernement.
27. Il a été observé que si le début de la COVID-19 avait retardé la phase de mise en œuvre de la ZLECA (qui devrait maintenant avoir lieu au cours du premier semestre de 2021), cela offrait aux pays l'occasion de

se réunir à la table des négociations pour discuter de divers aspects liés à la mise en œuvre tels que les tarifs douaniers, les concessions et autres.

28. La coopération de toutes les parties prenantes a été soulignée comme le facteur le plus crucial dans les efforts orientés vers la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. La réunion a souligné que la cohérence de la politique et de l'administration fiscales était vitale en vue de l'efficacité du système fiscal. En outre, les décideurs doivent créer un espace et un environnement propices à la participation du secteur privé, en particulier des entreprises autochtones, à la conception et à la mise en œuvre de la politique fiscale car les changements apportés à la politique fiscale ont une incidence sur les entreprises. Les participants étaient d'avis que l'inclusion des acteurs du secteur privé dans le processus décisionnel en matière de politique fiscale augmenterait la conformité et, par conséquent, la perception des recettes. En outre, le secteur privé est toujours touché et subit l'impact de ces politiques, en particulier au cours du processus de mise en œuvre. Impliquer les entreprises privées à un stade précoce de la formulation du processus rend la mise en œuvre à un stade ultérieur beaucoup plus facile parce qu'elles se sentent incluses et ont un sentiment d'appropriation. Il a également été noté que le secteur privé pourrait fournir des solutions technologiques pour aider les gouvernements dans leurs efforts de recouvrement des recettes.
29. La réunion a reconnu que toute politique fiscale qui résistera à l'épreuve du temps et aura une incidence positive sur le recouvrement des impôts nécessite la participation des fonctionnaires fiscaux à tous les niveaux du processus de formulation. La réunion a donc fortement recommandé aux ministères des Finances et aux administrations fiscales de travailler en tant que partenaires et non en tant que concurrents pour mettre en place des politiques fiscales qui seront mises en œuvre en douceur par les administrations fiscales. La réunion a recommandé un dialogue et une communication constants entre les deux institutions, que ce soit au stade initial de la formulation des politiques ou à un stade ultérieur de la mise en œuvre des politiques, afin d'aplanir les éventuels malentendus et conflits. La sensibilisation à la fiscalité par d'autres branches du gouvernement telles que le législatif et le judiciaire a été encouragée ainsi que la coopération interinstitutions pour assurer l'élaboration d'une politique fiscale solide.
30. La réunion a convenu à l'unanimité qu'une mauvaise politique entraînerait une mauvaise mise en œuvre, ce qui aboutirait à une diminution de la perception des recettes par les administrations fiscales

respectives. Il a été observé que les « politiques fiscales importées » ne devaient pas être adoptées, implantées et mises en œuvre aveuglément sans tenir compte du paysage économique local sur le continent africain.

31. La réunion a souligné l'importance du soutien de la BAD aux efforts de mobilisation des recettes intérieures de l'Afrique en matière de politique fiscale et d'initiatives d'administration fiscale, y compris le projet *Nexus* entre politique fiscale et administration fiscale mis en œuvre par l'ATAF. En outre, la réunion a salué la réponse de la BAD au COVID-19 en mettant en place une facilité de 10 milliards USD. Cette facilité a permis à la Banque d'accorder des prêts et des dons à de nombreux pays africains, de répondre à l'impact de la COVID-19 sur la santé et de stimuler leurs économies. Cet accent clair sur les réformes fiscales en tant qu'élément favorable du programme de développement de l'Afrique est également adopté par l'ATAF et formera un partenariat continu pour concrétiser conjointement cette noble vision pour le continent.
32. La réunion a identifié l'inégalité entre les sexes, le manque d'équité et l'injustice comme l'un des principaux défis des réponses fiscales à la COVID-19. Il a été souligné que les femmes représentent environ 70% de la main-d'œuvre du secteur de la santé et que la majorité des opérateurs du secteur informel sont donc les plus touchés par la pandémie. Toutefois, seules cinq des quelque 245 mesures adoptées par 44 pays africains pour atténuer l'impact de la COVID-19 tenaient compte des considérations sexospécifiques. Par la suite, les participants ont noté que les préjugés explicites et implicites en matière de politique publique, de politique fiscale et d'administration concernant l'égalité des sexes devraient toujours être pris en considération et dûment pris en compte.
33. Les participants ont exhorté les décideurs et administrateurs fiscaux à s'attaquer aux préjugés explicites à l'égard des femmes dans les mesures de politique et d'administration fiscales. L'un de ces préjugés est la production d'impôts sur le revenu des particuliers, comme la nécessité de fournir la preuve d'un mari à charge pour les femmes lorsque la femme est le seul ou le principal pourvoyeur de la famille. En outre, les crédits d'impôt, les allègements et les transferts en espèces devraient s'appliquer de la même façon à tous les sexes en tant que déclarants individuels ou conjoints.
34. Les participants à la réunion ont noté que les biais implicites des impôts indirects et des impôts forfaitaires du secteur informel qui ont tendance à avoir un impact défavorable sur les femmes devraient être abordés

afin d'améliorer son impact disproportionné ou déséquilibré sur les femmes. Les femmes supportent le fardeau des impôts indirects, en particulier les taxes à la consommation. Les impôts forfaitaires sont hautement applicables sur les marchés et les lieux disposant d'espaces d'affaires physiques qui sont pour la plupart gérés par des femmes. L'impact économique de l'imposition du secteur informel sur les femmes devrait donc être dûment pris en considération et abordé. Plutôt que d'alourdir la charge fiscale pesant sur le secteur informel, il faudrait réaliser des gains d'efficacité dans l'administration de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt foncier et de l'impôt sur les riches.

35. Les participants ont souligné la nécessité pour les pays africains de disposer de données ventilées par sexe, car cela facilitera une prise de décision politique mieux informée qui ne soit pas indûment biaisée par le sexe. Il a également été souligné que les administrations fiscales devaient investir davantage de ressources dans l'engagement fiscal et l'éducation des femmes, compte tenu de l'alphabétisation et d'autres obstacles à l'accès des femmes à l'information en Afrique.
36. Les participants ont exhorté les autorités fiscales à déployer et à maintenir des cadres de gestion et de perfectionnement des ressources humaines qui offrent aux femmes des chances égales en matière de recrutement, d'organisation des carrières et d'avancement professionnel. La réunion a également exhorté les administrations fiscales à mettre en œuvre des programmes de diversité, d'inclusion et d'équité qui éduquent leurs parties prenantes internes et externes sur les préjugés sexistes explicites et implicites susceptibles d'entraver la participation égale des femmes à l'élaboration des politiques fiscales et à l'administration fiscale.
37. Les participants sont convenus que des mesures étaient nécessaires pour éliminer la discrimination explicite fondée sur le sexe dans le domaine de la fiscalité. Il convient également de mettre davantage l'accent sur l'élaboration de politiques fiscales et l'administration fiscale dans une optique sexospécifique. En tant qu'Afrique, il existe d'excellentes leçons sur le continent et nous devrions nous appuyer elles pour atteindre l'ODD 5.
38. Les gouvernements devraient investir davantage de recettes fiscales dans la mise en place d'une infrastructure socioéconomique qui facilite la participation des femmes à la prestation de soins à domicile non rémunérés. Ces infrastructures sont l'accès à de l'eau potable portable, des soins de santé de qualité

abordables, l'éducation, etc. Éliminer ce fardeau des femmes offre davantage d'opportunités de participation des femmes à d'autres activités économiques et d'auto-actualisation.

39. Les participants ont apprécié le dialogue de haut niveau et ont exhorté l'ATAF et la CUA à organiser l'événement chaque année afin de donner aux parties prenantes concernées l'occasion de débattre des questions fiscales importantes tout en établissant un lien entre la politique fiscale et les administrateurs fiscaux.